

REUNION du 5 mars 2018

Le vingt-six février 2018, convoqué le Conseil Municipal de la Commune de St Martin de Bienfaite La Cressonnière, pour le 5 mars 2018

Ordre du jour :

- Délibération Vidéoprojecteur
- Délibération compte de gestion 2017
- Investissement 2018
- Questions diverses

Le 5 mars 2018, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur de MENEVAL, Maire.
Conformément à l'article 2121 – 18 du CGCT, la séance a été publique

Présents : M. C.de MENEVAL ; Mr BOISSIERE, M. GRARD, M. POTTIER, Mme PAUTREL, Mr PINOT, Mr DESBONNETS, Mme PUCIATA

Absents : Mme BOURGEOIS, Mr LOIT,

Absents excusés : Mr Brézot, Mr Roche, Mr Robert

Secrétaire: Mme Pautrel

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017

Vu les articles L1612-12-13 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Percepteur informe l'assemblée municipale par le biais du compte de gestion que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice a été réalisée par le receveur en poste à Livarot, et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune. Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la Commune son compte des gestions avant le 1^{er} juin comme la loi en fait l'obligation. Considérant l'identité de valeur entre les écritures et du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, ADOPTE, le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

7 pour et 1 abstention

VIDEOPROJECTEUR INTERACTIF

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'achat d'un deuxième vidéoprojecteur interactif pour la classe des CM2.

L'intérêt majeur du VPI est de favoriser l'interactivité entre professeur et élèves. Cet outil suscite la curiosité et l'intérêt des enfants, et rend les enseignements plus ludiques et stimulants.

Les élèves se familiarisent ainsi au jour le jour à l'environnement informatique, à l'utilisation d'un traitement de texte, à la recherche sur internet.

Mr le MAIRE présente le devis de l'entreprise TBI Direct, pour un montant de 1915 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil, accepte à l'unanimité l'achat d'un VPI.

INVESTISSEMENT 2018

Mr le Maire énumère les investissements souhaité pour 2018 :

- Fenêtre sdf : Entreprise MJ « HERRY » 8 909.48 € TTC

Entreprise VIGAN : 8803.20 € TTC

- Toiture Cuisine Salle des fêtes : Mr Poirier 7 628.75 € TTC

Mr de MENEVAL, informe le conseil de la visite du SDEC pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur la partie sud du toit de la salle des fêtes.

- Dégagement de la ruine de la Balletière
- Mise en sécurité du Bourg : devis SIGNAUX GIROUD : 11274 € TTC
- Travaux école suite à la visite de la sécurité anti terrorisme : Rehaussement des grilles, des membranes occultantes sur les fenêtres des écoles. Une plaque de métal sur les barrières d'entrée. A l'intérieur, un déplacement de l'alarme situé dans le hall de l'école maternelle, à mettre dans la classe de la maternelle.

QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu de la visite du Sous-Préfet
- Mr le Maire demande au conseil, si on augmente le cout de l'assainissement collectif. Le conseil refuse.
- Mr le Maire informe que la statue de St Maur revient dans l'église fin mars.
- Voir pour un abri de jardin dans la location de la Cressonnière
- Mr le Maire demande au conseil de réfléchir sur différent noms de rues pour la numérotation de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire

Le Secrétaire

Les conseillers